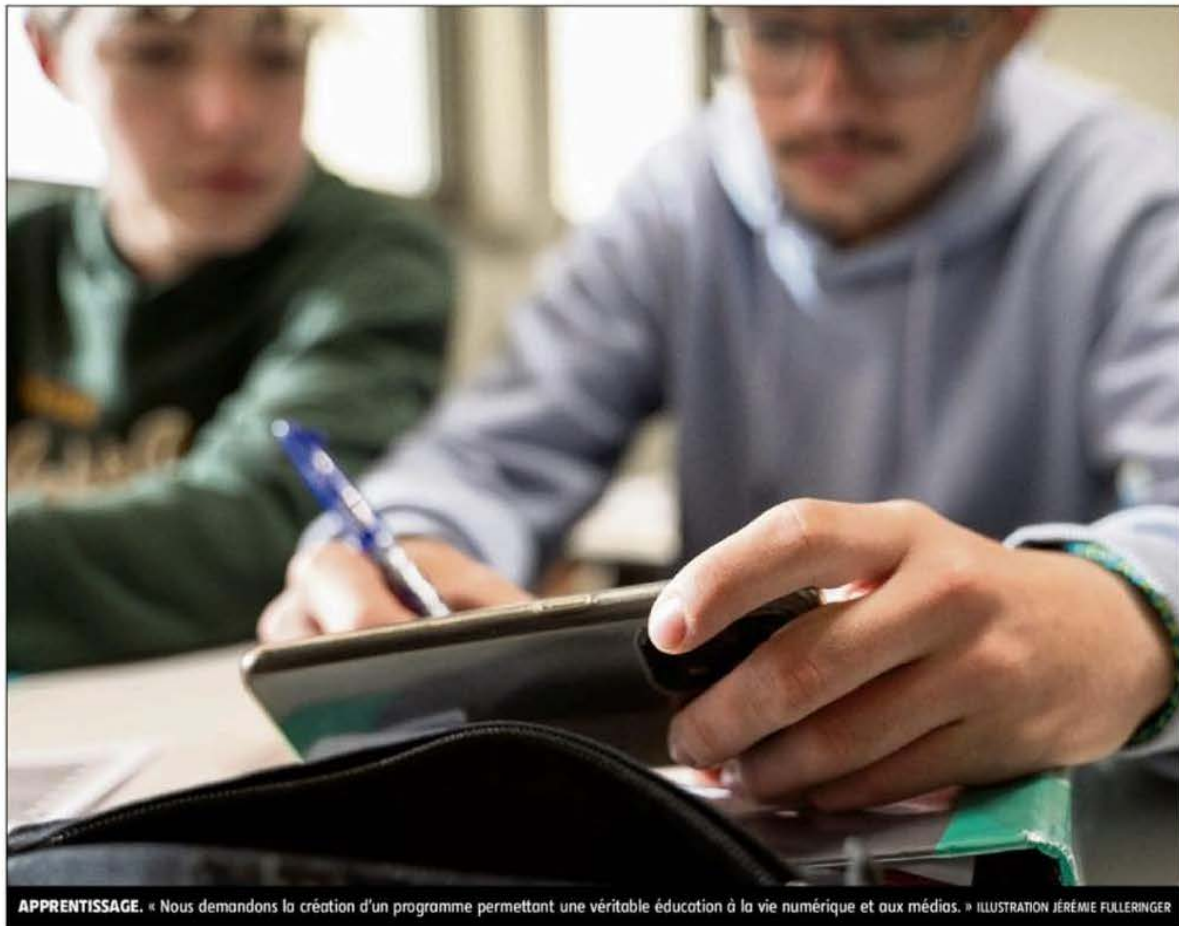


# « L'interdiction ne fait pas éducation »



APPRENTISSAGE. « Nous demandons la création d'un programme permettant une véritable éducation à la vie numérique et aux médias. » ILLUSTRATION JÉRÉMIE FULLERINGER

Alors que le gouvernement veut accélérer sur le projet de loi dans lequel figure l'interdiction des téléphones portables au lycée, la faisabilité et la pertinence de cette mesure sont contestées.

Pauline Mareix  
pauline.mareix@centrefrance.com

« Le temps de l'école, c'est le temps de l'apprentissage, ce n'est pas le temps du téléphone. » Dans un entretien accordé à nos confrères de *Ouest France*, samedi, le ministre de l'Éducation, Édouard Geffray, a défendu la volonté de l'exécutif d'accélérer le pas sur l'interdiction des portables au lycée, qui s'inscrirait dans un projet de loi interdisant également les réseaux sociaux aux moins de 15 ans. Il y voit, dit-il aussi, une « portée symbolique forte » et « une question de principe » qui pourrait toutefois connaître des « dérogations ».

Mais l'information, obtenue

par Franceinfo le 31 décembre, selon laquelle la mesure entrerait en vigueur à la rentrée prochaine alors que le gouvernement semblait plutôt vouloir temporiser (\*), en a pris certains de court. « Nous avons appris cela à quelques heures du jour de l'An et nous n'avons pas été associés à ce texte. Nous sommes un peu surpris de cette annonce qui tombe, comme ça, de façon assez rapide », fustige Grégoire Ensel, vice-président national de la FCPE, la Fédération des conseils de parents d'élèves.

Au collège, les portables sont officiellement proscrits depuis 2018 mais, selon le syndicat SNPDEN-UNSA, moins d'un établissement sur dix applique la « mise à l'écart » des téléphones dans des casiers dédiés, comme le préconisait pourtant l'ancienne ministre de l'Éducation Élisabeth Borne en 2025. Pour Grégoire Ensel, les obstacles

matériels et humains auxquels ont été confrontés les collègues seront les mêmes au lycée : « Les personnels de vie scolaire seraient mobilisés à meilleur escient en étant présents dans les couloirs, dans la gestion du climat scolaire de l'établissement plutôt qu'en mettant en sachet des téléphones portables. Ça, c'est le premier point. »

## « Enjeu de société »

Le second point, poursuit le vice-président national de la FCPE, c'est que la mesure s'adresse à « des jeunes qui, pour certains, ont déjà le permis, des jeunes qui vont être électeurs aux prochaines élections. On les autorise à conduire et à voter mais pas à utiliser leur téléphone portable. Cela nous paraît étonnant ». Sans compter que certains lycéens peuvent sortir de leur établissement lorsque leur emploi du temps le permet, « et que la première

chose que font les ados, c'est de consulter leur téléphone et, peut-être, de manière moins sécurisée », pointe également le représentant de la fédération de parents d'élèves.

Ainsi la FCPE préconise-t-elle plutôt de favoriser le dialogue, la prévention et la concertation. « L'interdiction ne fait pas éducation, développe Grégoire Ensel. Nous demandons la création d'un programme permettant une véritable éducation à la vie numérique et aux médias. Quelles sont les règles d'usage d'un téléphone ? Qu'est-ce que la notion de temps d'écran ? Qu'est-ce que le cyber-harcèlement ? Comment fonctionne un réseau social ? Comment fonctionne l'IA et comment l'utilise-t-on ? Cette préservation de l'éducation à l'esprit critique est un enjeu de société. »

La FCPE formule le vœu de mettre en place ce programme à chaque fois qu'elle a l'occasion

## L'ÉDITORIAL

FLORENCE CHÉDOTAL

florence.chedotal@centrefrance.com



## Sans mode d'emploi

Une fois de plus, l'École peut-elle tout réparer ? Peut-elle soigner la précarité, la fatigue, les instabilités familiales, les drames intimes ou encore l'addiction aux écrans ? On lui en demande beaucoup, y compris même quand les parents ont démissionné et que tout message de coercition conduira à une même issue chez les jeunes : contourner. Sans comprendre le mal qu'ils se font parce qu'on ne leur a tout simplement jamais expliqué avant de mettre entre leurs doigts cet objet d'émancipation comme d'esclavage et de dangers. Comme ça, sans mode d'emploi. Comme si les sollicitations permanentes ne mettaient pas à l'épreuve leur cerveau. Sans règles de connexion discutées en famille et appliquées minutieusement. Sans apprentissage de ce qu'est une connexion raisonnée, dès la primaire, parce que l'École a le devoir de rester structurante. Alors même que les plateformes sont incapables de se discipliner, on ne peut pas demander à un adolescent de s'autoréguler. On ne reviendra pas en arrière avec une société moins connectée, donc il s'agit de reprendre le contrôle. Et de revenir aux fondamentaux : les protéger.

de se faire entendre. Ce sera à nouveau le cas demain, devant le Conseil supérieur de l'Éducation, qui doit se prononcer sur l'interdiction du portable au lycée. Le Conseil d'État doit, lui, rendre son avis sur le projet de loi le 8 janvier. ■

(\*) « Je souhaite qu'on propose aux lycées volontaires de prendre des mesures en ce sens. Certains chefs d'établissements m'ont par exemple dit qu'ils aimeraient interdire le portable dans les parties communes. Et puis, au bout d'un an, on en tirera les enseignements. Mais tout cela doit d'abord être travaillé avec les organisations syndicales », a déclaré le ministre de l'Éducation au Parisien, début décembre.